



MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE  
2 Boulevard Jeanne D'Arc  
31800

Objet : Restrictions de prélèvements d'eau sur le département de la Haute-Garonne.

Chers Barthains, chères Barthaines,

Comme vous le savez le manque de précipitations et l'enchaînement d'épisodes caniculaires ont de fortes conséquences sur nos cours d'eau qui peinent à se maintenir au-dessus du seuil d'alerte.

Les restrictions imposées sur certaines zones de notre département s'avèrent insuffisantes, et l'étiage du bassin de la Garonne a brutalement diminué.

**Par esprit de bon sens nous devons nous mobiliser et prendre des mesures d'anticipations.**

Plus que jamais, **chacun d'entre nous** doit maîtriser sa consommation d'eau quotidienne avec des gestes simples : privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie...

**Les économies d'eau doivent tous nous mobiliser ! Il s'agit d'un acte civique.**

Il faut agir, nous devons préserver nos ressources en eau potable !

Je vous propose donc aujourd'hui, d'anticiper tous ensemble les mesures que pourraient prendre le Préfet à savoir que les usagers (particuliers, professionnels, communes...) ne pourront plus depuis le réseau d'eau potable :

- Laver les voitures en dehors des aires de lavage professionnelles
- Arroser entre 8h et 20h
- Remplir et mettre à niveau les piscines dans la journée entre 8h et 20h
- Alimenter les fontaines en circuit ouvert
- Remplir ou maintenir les plans d'eaux de loisirs à usage personnel.

Ce courrier est à titre informatif et préventif pour tenter d'éviter la contrainte par décision préfectorale.

Bien à vous,

Le Maire,  
Claire VOUGNY